

TITRES INDIVIDUELS DU LOIRET

Dimanche 24 mai 2026 à INGRE

Gymnase de la Coudraye – avenue de la Coudraye

Juge-arbitre : François FOUCHET - 06 65 45 88 01



HORAIRES DE DEBUT

Pointage à l'accueil 1/2 heure avant l'horaire indiqué

+19 ans Messieurs	9H30	+19 ans Dames	13H00
-19 ans Garçons	9H00	-19 ans Filles	11H30
-15 ans Garçons	9H00	-15 ans Filles	11H30
-13 ans Garçons	9H00	-13 ans Filles	11H30
-11 ans Garçons	9H30	-11 ans Filles	16H00
-9 ans Garçons	10H30	-9 ans Filles	/

Remise des récompenses prévue vers 17h15

INFORMATIONS

- Les balles utilisées sont des « VICTAS 3* blanches ».
- Le port du dossard et une tenue sportive (maillot et short ou jupette) sont obligatoires pour les joueurs et joueuses dans les aires de jeu. Les vêtements blancs sont interdits.
Dossards et épingles devront être redéposés à l'accueil après la compétition. A défaut une amende de 5 € sera infligée.
- Les raquettes devront être conformes à la réglementation en vigueur. Entre autres les revêtements devront être homologués par l'ITTF (LARC du 1^{er} janvier 2026) et dans un bon état général. Si par exemple le juge arbitre constate une détérioration du revêtement pouvant impacter le jeu (usure trop importante, accroc, ...), celui-ci pourra refuser au joueur de jouer avec cette raquette. Celui-ci devra alors jouer avec une autre raquette située dans les abords de l'aire de jeu ou apportée par une tierce personne.
- La constitution des poules sera faite le samedi 23 mai 2026 au gymnase de la Coudraye à 15h30 ; les poules seront disponibles en fin de journée via le QR code ci-dessus redirigeant vers le site où seront répertoriés tous les résultats. Les poules et les tableaux finaux seront affichés. Il n'y aura pas d'affichage papier des résultats de poules et des tableaux, ni d'appel au micro lors de la compétition.
- Pour toutes les catégories, la constitution des poules sera réalisée en tenant compte d'un classement général basé sur les points de la situation mensuelle d'avril 2026. Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association seront placés dans des poules différentes.
- Les conseillers doivent être en possession de leur licence valide.

Rappel Article 5 : Forfait

En cas de forfait après la confirmation d'inscription, une amende de 30 € sera prélevée sur le compte club ; amende de 60 € en cas de forfait non prévenu au jour de la compétition (sauf sur présentation d'un justificatif médical).